



Direction
des Relations Humaines

PORTANT inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2e classe, spécialité "bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers" (option "agent d'exploitation de la voirie publique").

*
* *

**Le PRESIDENT
du CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,

VU l'arrêté n° 2019 D 1284 du 1er mars 2019 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement de trente-cinq adjoints techniques principaux de 2e classe territoriaux, spécialité "bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers" (option "agent d'exploitation de la voirie publique"),

VU le procès-verbal du jury d'admission réuni les 10 et 11 octobre 2019 pour le concours de recrutement d'adjoints techniques principaux de 2e classe,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département,

ARRETE :

Article 1er.- Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2e classe, les personnes (classées par ordre alphabétique) dont les noms suivent :

ALABRE Christophe
ALAPETITE Joël
BALLEREAU Fabrice
BENARD Arnaud
BOBIN Arnaud
BRUNEAU Jean-Pierre
CHARPENTIER Gaëtan

COUILLARD Jérémy
DALLOT Tony
DAVION Richard
DESPLANQUES Benoît
FAVRAULT Pierre-Antoine
GAUGRY Maxime
GUERIN Damien
GURSAL Hasan
HEMERY Frédéric
LANGE Dylan
LAVENU Gaëtan
MAILLIEN Florent
MANDARD Cyril
MOMOT Nicolas
NIVET François
PAGNARD Jonathan
PEROT Marc
POUGET Jean-Marc
QUENAULT Vincent
RABIER Fabien
ROY-BOMERS Damien
SOULAT Cyrille
SOUVERIN Anthony
TOURNY Olivier

Article 2.- La liste d'aptitude prend effet à compter du 25 octobre 2019 pour une durée de deux ans, éventuellement prorogée de deux années supplémentaires sous réserve de la demande de réinscription expresse des lauréats non nommés, dans le délai d'un mois précédant l'expiration du délai de validité de cette liste. Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu en cas de congé parental, de congé de maternité ou d'adoption et durant l'accomplissement des obligations du service national.

Article 3.- L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Toute personne inscrite sur la liste d'aptitude sera radiée de cette liste après deux refus d'offres d'emplois. Tous les lauréats devront, au moment de leur nomination, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi.

Article 4.- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 5.- Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Hôtel du Département de l'Indre et du Centre Départemental de Gestion de l'Indre.

Article 6.- Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

21 OCT. 2019

AFFICHE le

21 OCT. 2019

Serge DESCOUT